

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Onzième séance: 11 octobre 2004: 11 h 5 – 12 h 10

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: W. Wijnstekers
T. De Meulenaer
D. Morgan
M. Schmidt

PNUE: N. Rotich

Rapporteurs: J. Gray
M. Jenkins

Questions stratégiques et administratives

15. Rapport de la réunion du Dialogue sur l'éléphant d'Afrique

Le Président de la réunion du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique (Mali), qui a eu lieu du 28 au 30 septembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, présente le rapport de la réunion dans le document CoP13 Doc. 15. Il remercie le Gouvernement thaïlandais d'avoir accueilli la réunion et tous ceux qui ont fourni un appui logistique et financier, et déclare que la réunion a été constructive et fructueuse. Le Comité prend note du rapport de la réunion.

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

29. Eléphants

29.2. Suivi du commerce illicite de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants

L'observateur de TRAFFIC présente le document CoP13 Doc. 29.2 et son annexe qui contient le rapport du Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS). En réponse à la conclusion du rapport selon laquelle, parmi les six pays les plus impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire, seule la Chine a récemment amélioré son action de lutte contre la fraude, la délégation du Ghana demande l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités pour les Etats de l'aire de répartition. Les délégations de la Chine et de l'Ethiopie déplorent que les progrès récents de leurs activités de contrôle du commerce illicite de l'ivoire ne soient pas mis en évidence dans le rapport. L'observateur de TRAFFIC reconnaît ces améliorations et ajoute qu'elles seront mentionnées dans les rapports ultérieurs. La délégation de la Chine demande également que les futurs rapports d'ETIS soient soumis trois mois au moins avant les sessions de la Conférence des Parties, que les pays concernés soient plus étroitement consultés quant à leurs préparatifs et que toute analyse future couvre une plus longue période, par exemple la période entre deux sessions consécutives de la Conférence des Parties. L'observateur de TRAFFIC fait remarquer que le rapport a été soumis dans le délai requis dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP12) et souligne que la plus grande partie des informations d'ETIS provient de sources gouvernementales. La délégation du Mali estime qu'il aurait été préférable d'utiliser le mot

"confiscation" plutôt que "saisie" dans les rapports et demande, si ce n'est pas possible, d'utiliser les deux mots simultanément.

29.3. Suivi de la chasse illicite dans les Etats de l'aire de répartition

Le Directeur du programme MIKE (Suivi de la chasse illicite des éléphants) présente le document CoP13 Doc. 29.3 et ses annexes, attirant l'attention sur les progrès accomplis depuis la CdP12. Répondant à une question de la délégation du Ghana concernant MIKE en Afrique de l'Ouest, il déclare qu'il y a encore peu de données pour cette région; il n'y a en particulier actuellement pas de sites opérationnels en Côte d'Ivoire et au Libéria. La délégation de la Côte d'Ivoire souligne l'importance de MIKE et d'ETIS et la délégation du Kenya, soutenue par la délégation du Mali, demande l'harmonisation de MIKE et d'ETIS. L'observateur de TRAFFIC indique qu'il n'y a rien, dans le rapport de MIKE, qui contredise les conclusions du rapport d'ETIS.

La séance est levée à 12 h 10.